

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2017	
Date de la convocation : 07/04/2017	Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de votants : 13 Nombre de procurations : 3
L'an deux mille dix-sept, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de VIENNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MORIN Christophe, Maire	Présents : M. MORIN Christophe, Mme SONG Sylvie, M. FILLON Dominique, M. THEBAULT Jean-Pierre, Mme BIRAUD Annie, M. HOUSSIER Christian, Mme BONNEAU Marie-France, M. PIGNON Fabrice, Mme PATEDOYE Sophie, Mme TISSERAND Sonia
Secrétaire de séance : M THEBAULT Jean-Pierre	Absent(s) excusé(s) : Mme SABOURIN Annick donne pouvoir à Mme BONNEAU Marie-France, M. COUTANT Alain donne pouvoir à M. HOUSSIER Christian, Mme LEMAY Christelle donne pouvoir à M. FILLON Dominique, M. RONDARD Jean-Michel, M. THEZARD Jean-Claude

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Adoption du procès-verbal de séance du 24 mars 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de séance, celui-ci n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (D16.2017)

Les Membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christophe MORIN, Maire ; Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont justifiées ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2/ Statuant sur l'exécution du Budget Principal et des Budgets annexes de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclarent, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, pour le Budget Principal et les Budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Sylvie SONG, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christophe MORIN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

– Budget Principal (D17.2017)

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	13 100.77			587 775.28	13 100.77	587 775.28
Opérations de l'exercice	161 223.06	97 808.59	546 367.35	661 365.22	707 590.41	759 173.81
TOTAL	174 323.83	97 808.59	546 367.35	1 249 140.50	720 691.18	1 346 949.09
Résultats de clôture	174 323.83	97 808.59	546 367.35	1 249 140.50	720 691.18	1 346 949.09
Restes à réaliser	44 300.00				44 300.00	
TOTAL CUMULE	218 623.83	97 808.59	546 367.35	1 249 140.50	764 991.18	1 346 949.09
RESULTATS DEFINITIFS	120 815.24			702 773.15		581 957.91

– Budget Commerces (D18.2017)

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	14 903.17			4 947.73	14 903.17	4 947.73
Opérations de l'exercice	17 858.69	14 903.17	13 210.70	30 226.70	31 069.39	45 129.87
TOTAL	32 761.86	14 903.17	13 210.70	35 174.43	45 972.56	50 077.60
Résultats de clôture	32 761.86	14 903.17	13 210.70	35 174.43	45 972.56	50 077.60
Restes à réaliser	3 550.00				3 550.00	
TOTAL CUMULE	36 311.86	14 903.17	13 210.70	35 174.43	49 522.56	50 077.60
RESULTATS DEFINITIFS	21 408.69			21 963.73		555.04

- Budget Lotissement n°6 (D19.2017)

LIBELLÉ	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	211 668.40		53 030.74		264 699.14	
Opérations de l'exercice	375 180.48	411 668.40	429 474.90	403 458.06	804 655.38	815 126.46
TOTAL	586 848.88	411 668.40	482 505.64	403 458.06	1 069 354.52	815 126.46
Résultats de clôture	586 848.88	411 668.40	482 505.64	403 458.06	1 069 354.52	815 126.46
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	586 848.88	411 668.40	482 505.64	403 458.06	1 069 354.52	815 126.46
RESULTATS DEFINITIFS	175 180.48		79 047.58		254 228.06	

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et de bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Adopte à l'unanimité les résultats des Comptes Administratifs 2016 – Budget Principal et annexes tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS

Les Membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement apparaissant à la clôture de l'exercice 2016 du budget principal et des budgets annexes.

- Budget Principal (D20.2017)

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2016, les Membres du Conseil décident à l'unanimité d'affecter les résultats apparaissant à la clôture du budget principal de l'exercice 2016, soit 702 773.15 euros comme suit :

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	581 957.91 €
Investissement	1068	Affectation complémentaire en réserve	120 815.24 €

- Budget Commerces (D21.2017)

Affectation du résultat de fonctionnement apparaissant à la clôture de l'exercice 2016 soit 21 963.73 euros.

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	R 002	Excédent de fonctionnement reporté	555.04 €
Investissement	1068	Affectation complémentaire en réserve	21 408.69 €

- Budget Lotissement n°6 (D22.2017)

Affectation du résultat de fonctionnement apparaissant à la clôture de l'exercice 2016 soit - 79 047.58 euros.

Section	Imputation	Libellé	Montant
Fonctionnement	D 002	Déficit de fonctionnement reporté	79 047.58

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'EXERCICE 2017 (D23.2017)

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer comme suit les taux d'imposition 2017 pour un produit fiscal attendu de 221 645 euros.

- Taxe d'habitation: 10.37
- Taxe foncière (bâti): 7.73
- Taxe foncière (non bâti): 49.17

LOTISSEMENT N° 6 – LES ECOTIERES**Prix de vente des lots 1 et 2 à transférer au budget annexe Commerces(D24.2017)**

Vu la délibération n° 48.2011.14.12 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2011,
Vu la délibération n° 07.2017.12.03 du Conseil Municipal en date du 12 mars 2014,
Considérant que les deux commerces - boulangerie et salon de coiffure - ont été édifiés par la Commune sur les parcelles n° 1 et 2 du lotissement et qu'il convient dorénavant de transférer ces deux lots au budget annexe Commerces,
Considérant qu'il convient de fixer le prix de vente hors taxe des lots 1 et 2 à transférer au budget annexe Commerces,

Il est précisé que ces budgets étant assujettis à la TVA, le transfert se fera avec une TVA calculée sur le prix de vente total et non sur la marge,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à 27,50 euros HT le m² le prix de vente des lots 1 et 2 du budget Lotissement au budget Commerces, soit une décomposition du prix comme suit :

AB 206 Lot 1 – 314 m ²	8 635.00 € HT
AB 207 Lot 2 – 322 m ²	8 855.00 € HT
Total	17 490.00 € HT

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et établir les titres et mandats nécessaires sur les budgets annexes concernés.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu l'avis de la commission des finances du 10 avril 2017,

Vu les projets de budget primitif principal et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les budgets primitifs arrêtés comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement :

- Budget principal (D25.2017)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 176 639.91	1 176 639.91
Section d'investissement	1 248 407.15	1 248 407.15
TOTAL	2 425 047.06	2 425 047.06

- Budget Commerces (D26.2017)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	31 805.04	31 805.04
Section d'investissement	57 319.30	57 319.30
TOTAL	89 124.34	89 124.34

- Budget Lotissement n°6 (D27.2017)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	464 908.06	464 908.06
Section d'investissement	451 519.90	451 519.90
TOTAL	916 427.96	916 427.96

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 01/01/2017 (D28.2017)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

LOCATION SALLE DES FETES – ASSOCIATION DU RAQUETTES CLUB DU PAYS MENIGOUTAIS (D29.2017)

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de l'annulation de la location de la salle des fêtes le 27 mars 2017 par l'Association du Raquettes Club du Pays Ménigoutais. La salle avait été réservée initialement pour un loto prévu le 17 avril.

Après en avoir délibéré et compte tenu du règlement intérieur, le Conseil se prononce à l'unanimité pour demander à l'association une participation de 118 euros.

Monsieur le Maire est chargé d'établir le titre correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Le devis de Monsieur BILLEROT est retenu pour la réfection d'environ 4 kms de fossés au tarif de 90 centimes le ml soit la somme de 3 600 euros TTC. De plus, il sera également prévu cette année 10 tonnes d'émulsion (PATA) pour les routes selon les besoins. Le devis de l'entreprise Colas est retenu pour 9 000 euros.

Dans le cadre d'une convention signée entre la Commune et le Lions Club de Parthenay, une boîte à livres sera installée devant les commerces. L'inauguration est prévue le 4 mai à 18h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Emargements des membres du Conseil Municipal	
MORIN Christophe, Maire	
SONG Sylvie, 1 ^{ère} adjointe	FILLON Dominique, 2 ^{ème} adjoint
THEBAULT Jean-Pierre, 3 ^{ème} adjoint	BIRAUD Annie
RONDARD Jean-Michel absent excusé	HOUSIER Christian
BONNEAU Marie-France	SABOURIN Annick absente excusée
COUTANT Alain absent excusé	THEZARD Jean-Claude absent excusé
TISSERAND Sonia	LEMAY Christelle absente excusée
PIGNON Fabrice	PATEDOYE Sophie